

NOUVEAU-BRUNSWICK

Le commerce: la clé de l'avenir

L'EXPANSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR EST SYNONYME DE CRÉATION D'EMPLOIS

Le Canada est une nation commerçante. Parce que notre pays ne compte que 25 millions d'habitants, notre marché intérieur est trop restreint pour absorber toute la production. Notre prospérité collective dépend de la vente de nos biens et services à l'étranger. Trente pour cent de notre revenu national et 3 millions d'emplois sont tributaires du commerce extérieur.

Sur le marché international, la concurrence est vive et le protectionnisme se développe de plus en plus. À ce niveau, le monde est dominé par trois grands blocs: les États-Unis, le Japon et la Communauté européenne. Le Canada est le seul grand pays commerçant du monde qui ne soit assuré d'un accès direct à un marché d'envergure; il est donc, à ce titre, très vulnérable.

Le Canada a un intérêt vital à protéger et à développer son accès aux marchés internationaux. Pour atteindre ce but, le gouvernement fédéral, dirigé par le premier ministre Brian Mulroney, a adopté une stratégie à deux volets.

DEUX TYPES DE NÉGOCIATIONS

Le Canada participe activement à la nouvelle ronde de négociations multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le GATT, dont les 93 pays signataires représentent les quatre cinquièmes du commerce mondial, a été créé en 1947. Depuis, l'organisme a réussi à libéraliser et à accroître le commerce mondial. Le Canada en a grandement profité, mais les négociations sont longues et complexes.

Pour traiter avec plus de célérité les trois quarts des échanges commerciaux du Canada qui se font avec les États-Unis, le gouvernement tient des entretiens bilatéraux avec Washington dans le but d'enclencher dans un accord commercial global le plus grand nombre possible de réductions bilatérales des obstacles aux échanges de biens et de services. Ces négociations sont de la plus grande importance pour les Canadiens de toutes les provinces.

ACCÈS ASSURÉ AU MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS

Notre voisin est aussi notre plus gros client: il achète 77% de nos exportations. Plus de 2 millions d'emplois dépendent de nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Cependant, les Américains, qui sont confrontés à un énorme déficit commercial, mobilisent toutes leurs énergies pour mettre un terme à ce qu'ils estiment être une concurrence déloyale et des pratiques commerciales injustes.

Le Canada a ressenti les répercussions de cette attitude protectionniste. De nombreux secteurs de notre économie en ont souffert à la fois directement et indirectement. On voit sans peine qu'un accord formel garantissant l'accès à notre marché le plus important est nécessaire.

De même, une libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis, assortie de règles stables et de mesures appropriées d'aide à la transition et à l'adaptation, signifierait pour nous de plus gros investissements, de plus grandes économies d'échelle au niveau de la production et une compétitivité accrue. D'après la plupart des gens qui se sont penchés sur la question, un accord permettrait de créer plus d'emplois, des emplois plus sûrs, des emplois plus intéressants. Parallèlement, une libéralisation des échanges commerciaux augmenterait le nombre des biens et des services

disponibles au Canada et en abaisserait les prix pour les consommateurs canadiens et pour les industries canadiennes qui importent pour produire.

CONSULTATIONS SUIVIES

Tous les trois mois, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces se rencontrent pour faire le point sur les négociations. La ministre du Commerce extérieur, M^{me} Pat Carney, consulte les ministres provinciaux chargés du commerce. Des fonctionnaires provinciaux se réunissent chaque mois: ils sont membres du Comité permanent des négociations commerciales que préside l'ambassadeur Simon Reisman, négociateur principal du Canada.

Des représentants du secteur privé de chaque province apportent leur contribution aux deux types de négociations par l'entremise du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur qui relèvent de M^{me} Carney.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Une libéralisation du commerce avec les États-Unis devrait favoriser l'expansion économique de nos régions dont la croissance est lente. En effet, s'il est impossible d'arriver à un accord qui avantage le Canada et ses régions, le Canada n'apposera pas sa signature. De toute façon, les négociations avec les États-Unis ne portent pas sur la capacité du Canada de déterminer lui-même ses politiques de développement régional, ni sur sa capacité d'assurer le développement des régions.

Toutes les provinces et tous les territoires se livrent au commerce. Leur prospérité dépend, dans une large mesure, de la réussite des négociations avec les États-Unis et, par l'entremise du GATT, avec le reste du monde.

UNE ÉCONOMIE D'EXPORTATION

L'économie du Nouveau-Brunswick est fortement axée sur les échanges commerciaux. Les exportations représentent environ 30% du produit intérieur brut et près de 15% des emplois en dépendent directement.

En 1986, les produits forestiers représentaient plus des deux cinquièmes des exportations de marchandises du Nouveau-Brunswick qui, notamment, s'élevaient à 2,6 milliards \$. Environ les deux tiers des exportations sont absorbées par les États-Unis.

Parmi les principaux produits d'exportation, mentionnons la pâte de bois, le papier journal, le carton, l'électricité, les dérivés du pétrole et les produits du charbon, ainsi que les crustacés comme le homard et le crabe. Plus des trois quarts des exportations sont des produits transformés ou finis qui ont un coefficient de main-d'oeuvre plus élevé que le coefficient de matières non transformées.

L'économie de la province dépend fortement de l'activité forestière qui procure 16 000 emplois directs et 20 000 emplois dans les industries connexes. L'industrie minière est celle qui connaît la croissance la plus rapide et l'on prévoit qu'elle fournira 7 000 emplois directs dans les années 1990. C'est au Nouveau-Brunswick que l'on trouve les plus importants gisements connus de minerai d'argent, de plomb et de zinc au Canada. La province est le seul producteur d'antimoine en Amérique du Nord. Elle a aussi d'importantes réserves charbonnières.

Avec ses 112 usines de transformation, qui emploient 11 000 travailleurs en période de pointe, l'industrie de la pêche est un important employeur. C'est d'ailleurs au Nouveau-Brunswick que l'on trouve le plus gros vivier à homards et la plus grosse sardinerie au monde.

La production laitière est devenue la source de revenus agricoles la plus importante du Nouveau-Brunswick. La production des pommes de terre suit de près et représente 21% de la production canadienne. Quant à l'industrie des aliments et boissons, ce qui la caractérise c'est qu'elle se compose d'un bon nombre de petites entreprises et de quelques moyennes et grandes entreprises qui approvisionnent les marchés internationaux.

Le Nouveau-Brunswick, qui compte 1 300 usines de fabrication et de transformation, est en voie de se créer une base économique diversifiée. La province possède des chantiers navals et des installations de radoub de calibre mondial. On y trouve en outre la plus grande raffinerie de pétrole au Canada.

QUESTIONS COMMERCIALES

Les perspectives d'emploi et de productivité du Nouveau-Brunswick s'amélioreront si les négociateurs canadiens peuvent obtenir les importantes concessions qu'ils recherchent dans les pourparlers avec les États-Unis. La réussite des négociations multilatérales du GATT serait un autre facteur qui favoriserait les exportations de la province.

Abattre les barrières

Les exportateurs du Nouveau-Brunswick se heurtent à un certain nombre de barrières tarifaires et non tarifaires américaines qui créent un climat économique incertain et freinent les investissements.

Le Canada cherche à réduire les occasions de harcèlement commercial et à redresser la situation en ce qui concerne les droits spéciaux et les contingents imposés aux exportations de poisson, de pommes de terre et de bois d'oeuvre du Nouveau-Brunswick. Les exportations d'électricité (22% des exportations totales) sont actuellement menacées de restrictions aux États-Unis.

Le succès des négociations permettrait de supprimer les tarifs sur les ressources transformées comme les minéraux et les produits de la forêt et de la pêche. Les possibilités de plus ample transformation s'en trouveraient accrues, de même que les emplois du côté canadien de la frontière, en l'occurrence au Nouveau-Brunswick.

Le Canada cherche aussi à réduire les barrières tarifaires et les barrières non tarifaires comme la Jones Act (qui restreint le commerce côtier aux navires battant pavillon américain) qui, à l'heure actuelle, freinent les exportations canadiennes dans l'industrie de la construction navale.

Stabilité du commerce

Dans le domaine de l'agriculture, les deux volets des négociations — entre le Canada et les États-Unis et dans le cadre du GATT — ont pour objet d'assurer un climat de commerce international plus stable.

Le Nouveau-Brunswick, dont le secteur de fabrication et de transformation est en pleine croissance, retirera des avantages des efforts visant à freiner l'actuelle escalade des tarifs qui survient lorsque augmente le degré de fabrication du produit.

Il pourrait en résulter également d'importants avantages pour le secteur des services de la province. En effet, un accès plus sûr au marché américain contribuerait à l'essor de secteurs comme l'assurance-vie, les services informatiques, le bâtiment et les services de conseil en génie et en gestion. Pour le Nouveau-Brunswick, c'est un secteur qui offre des perspectives de croissance.



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Canada